

## Sondage des besoins pour les Accueils Périscolaires

La Communauté de Communes du Limouxin était signataire de la convention et finançait le partenariat avec les Francas de l'Aude. A partir de la prochaine rentrée de Septembre 2018, ce sera aux Mairies de Luc sur Aude, Antugnac et Montazels de choisir et de financer. Nous sommes en train de configurer une nouvelle proposition. Deux accueils du soir sont sous utilisés, Antugnac et Luc sur Aude (de 3 à 6 enfants), par rapport aux moyens humains et financier investis. Il faudrait un minimum de 8 enfants par accueils.

Aussi, suite à la suppression de la matinée de classe du mercredi matin, nous réfléchissons également à une éventuelle mise en place d'un accueil de loisirs pour les mercredis, toute la journée, en période scolaire. De 5 à 12 enfants il pourrait être proposé un ramassage pour le centre de Ninaute à Limoux, à partir de 12 enfants un accueil sur le bassin de Couiza.

Le questionnaire ci-dessous est pour sonder, non pas vos souhaits, mais vos **besoins en terme d'engagement de fréquentation**, minimum 2 à 3 soir par semaine pour le périscolaire et 3 à 4 mercredis par mois pour les mercredis.

Votre positionnement sur ce questionnaire est **très important**. Ces résultats serviront de base de réflexion pour préparer une proposition des Elus au prochain Conseil d'Ecole.

### Village d'habitation de la famille

Antugnac :       Montazels :       Luc sur Aude :       Autres : .....

### Village de l'école fréquentée à la prochaine rentrée

Antugnac :       Montazels :       Luc sur Aude :

### Votre enfant mangera à la cantine

Oui :       Non :

### Village de départ pour le ramassage scolaire

Antugnac :       Montazels :       Luc sur Aude :       Autres : .....

### Engagement pour l'accueil du soir (2 à 3 soir par semaine minimum)

Antugnac :       Montazels :       Luc sur Aude :

### Engagement pour l'accueil du mercredi (2 à 3 mercredis par mois minimum)

Oui :       Non :

Commentaires : .....  
 .....  
 .....

Nom et signature :